



Formation professionnelle pour tous

Eléments de réflexion et propositions

L'AFDET, association française pour le développement de l'enseignement technique, réunissant à la fois des membres du monde économique et de la formation, souhaite apporter sa contribution aux débats de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 pour les tables rondes :

- Assurer le passage de l'école à l'insertion professionnelle des jeunes
- Amplifier l'action pour l'emploi en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté.

Elle transmet à ce propos ces éléments de réflexion et propositions sur la nécessaire formation professionnelle pour tous.

La formation professionnelle doit être conçue comme un processus continu dont la formation initiale n'est qu'une étape et l'expérience professionnelle doit être reconnue porteuse de formation.

❖ **Nécessaire complémentarité de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle continue.**

La formation professionnelle initiale des jeunes vise un triple objectif : l'acquisition d'une compétence professionnelle permettant l'accès immédiat à l'emploi, l'assise d'une adaptabilité à des situations professionnelles évolutives et à une formation continuée, une formation de la personne et du citoyen au-delà de celle du travailleur. Ces composantes doivent être simultanément développées.

C'est autour de ces trois objectifs que sont conçus les diplômes professionnels à tous niveaux, diplômes créés ou régulièrement rénovés au regard de l'évolution des compétences attendues avec l'implication du monde économique.

La formation professionnelle continue vise à l'actualisation ou l'acquisition des compétences professionnelles, au perfectionnement voire à l'adaptation aux évolutions technologiques et organisationnelles, aux reconversions.

C'est autour de ces objectifs que sont conçus les titres et les certificats de qualification professionnelle.

L'AFDET souhaiterait que la formation continue participe plus profondément à l'épanouissement personnel de l'individu.



Le système éducatif permet en formation initiale à chaque jeune, jusqu'à présent, un choix entre deux voies, la formation professionnelle sous statut scolaire ou étudiant et l'apprentissage.

L'AFDET souhaite l'affichage du maintien de ces deux voies complémentaires, comme appartenant à la formation initiale pour préserver le triple objectif spécifique de celle-ci mentionné ci-dessus.

Les contrats de professionnalisation ont toute leur pertinence au sein de la formation continue notamment pour l'accès ou l'adaptation à un premier poste de travail ou à une spécialisation post diplôme débouchant sur une certification. Ils pourraient ainsi être le support du chaînon manquant entre la sortie de la formation initiale et l'insertion professionnelle.

L'AFDET estime que la fusion évoquée par certains entre le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation risque d'amener à d'importantes remises en cause dont les conséquences doivent être mesurées notamment sur l'accès, la durée et la qualité de la formation professionnelle initiale relevant précédemment de l'apprentissage :

Quid du maintien des objectifs visés spécifiquement par la formation initiale, quid du contrôle qualité existant pour l'apprentissage, quid du devenir des CFA et de l'utilisation de la taxe d'apprentissage, quid du rôle des régions ... ?

L'AFDET demande que les positionnements respectifs des voies relevant de la formation initiale et de la formation continue soient clairement établis dans une optique de lisibilité, de cohérence et de continuité, dans le cadre d'une formation tout au long de la vie.

❖ Des actions spécifiques pour des publics particuliers

Le mouvement d'ensemble en faveur d'une formation professionnelle pour tous comprend, pour sa bonne réalisation, un volet d'actions spécifiques à l'adresse de certains publics.

Il en est ainsi de :

- **la mise en œuvre de dispositifs pour les jeunes décrocheurs:**

Le phénomène de décrochage est d'ampleur ; de l'ordre de 120 000 à 150 000 jeunes, selon les dénominations, quittent le système éducatif à la fin du collège ou dans les premières années de formation professionnelle sans qualification. Encore considère-t-on le décrochage au sens restreint du terme sans prendre en compte tous les « démobilisés » qui sont sur la voie de l'absentéisme.

Du fait de son caractère global, la lutte contre le décrochage concerne le système éducatif dans son entier, dans son organisation, ses contenus, ses pratiques pédagogiques, ses modes d'évaluation et ses mécanismes d'orientation. Elle concerne également l'ensemble de la société tant les causes du décrochage sont multifactorielles.

Cependant, l'urgence est là : il faut multiplier les dispositifs pour accueillir les jeunes les plus « décrochés », même si les causes de leur décrochage ne relèvent pas seulement du système éducatif mais aussi de leur situation sociale. Les initiatives sont fort nombreuses autour de projets pédagogiques eux-mêmes variés. Il convient de saluer leurs promoteurs au sein de l'Education nationale et au-delà.



Mais, plus largement, ne doit-on pas interroger la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et par contrat d'apprentissage ?

Une individualisation des parcours et du contenu même de la formation est à développer au sein de la formation initiale aux niveaux secondaire et supérieur pour permettre aux jeunes décrocheurs d'entrer dans une spirale de succès après les échecs qui ont émaillé leur vie.

Dans les lycées professionnels ou en apprentissage, dans le cadre ou au-delà du statut scolaire ou d'apprenti, ne peut-on trouver des formes innovantes d'alternance permettant l'accueil des jeunes les plus en difficulté ? Une contractualisation entre un lycée professionnel et une branche ou une entreprise permettrait d'asseoir dans la durée l'organisation de tels parcours.

Il pourrait être construit des parcours de formation aboutissant à des certifications au premier emploi mais s'insérant dans un cursus d'accès au premier niveau de qualification que constitue a minima le CAP.

De plus, le partenariat avec le milieu économique pourrait être approfondi. Dans ce domaine, il s'agit moins d'inventer de nouvelles formes juridiques que de donner une réelle substance et une interaction véritable à l'alternance réalisée sous statut scolaire, sous statut d'apprentissage ou en formation initiale différée dans le cadre des stages «région ».

- **la mise en œuvre de formation pour les seniors demandeurs d'emploi**

La formation continue présente de graves insuffisances concernant les plus bas niveaux de qualification et les chômeurs. Prendre en compte cette population est assurément un impératif et le recours à l'alternance une nécessité.

Toutefois il n'est pas utile, pour désigner les actions à entreprendre pour les seniors, de recourir à un vocabulaire, comme « apprentissage senior », qui, pour parlant qu'il soit, fausse la nature du contrat d'apprentissage qui est l'une des composantes de la formation initiale.

L'AFDET propose que soit définie une forme d'alternance pour les adultes qui peut s'appuyer sur les contrats existants de professionnalisation à l'adresse des demandeurs d'emploi seniors ou sur des formes équivalentes les améliorant. La proposition d'une adaptation du contrat de professionnalisation pour les seniors « contrat de professionnalisation, nouvelle carrière » semblerait répondre à cette préoccupation

L'AFDET estime par ailleurs que doit être garanti et proposé un véritable accès à la formation professionnelle continue à tous ceux qui sortent sans qualification de la formation initiale.